

Diane Burgy, pourquoi la Fondation FREDI a-t-elle été créée en Suisse en 1995?

Trente et un enfants ont disparu en Suisse depuis les années quatre-vingt, y compris les enfants victimes de pédocriminels. Dans quatorze cas, on n'a pas retrouvé l'enfant ou l'auteur du crime. En 1995, mon époux a constaté qu'il n'y avait pas de sites internet européens consacrés à la recherche d'enfants disparus. Nous avons donc fait œuvre de pionniers en créant le site www.fredi.org. Il faut ce genre de sites pour éviter l'oubli, récolter un maximum d'informations, car quand un enfant disparaît, la presse en parle durant deux à trois mois, puis c'est fini... Actuellement, plus d'une centaine d'avis de recherche d'enfants disparus sont en ligne sur notre site.

Vous avez lancé une pétition nationale en faveur de l'instauration d'une alerte nationale «enlèvement d'enfants». Combien de signatures avez-vous récoltées?

Nous avons lancé cette pétition nationale avant l'enlèvement d'Ylénia. C'était le 25 mai 2007, à l'occasion de la Journée internationale des enfants disparus. La France a, en effet, prouvé que cette alarme était efficace: cinq enfants retrouvés vivants pour trois alarmes, dont Enis, 8 heures après le déclenchement de l'alerte... Nous avons recueilli 18 500 signatures et nous espérons dépasser les 20 000 d'ici à la fin du mois pour le dépôt de la pétition après le 25 mai prochain (signature online possible). C'est trop peu, mais les gens ne se sentent pas forcément concernés, car ils sont persuadés que cela ne leur arrivera jamais...

Le fait que les Chambres fédérales et le Conseil fédéral aient accepté le principe de «l'alerte enlèvement enfants» doit vous réjouir.

Oui, mais à condition qu'il s'agisse d'une alarme déclenchée sur l'ensemble du territoire suisse, dont la gestion est centralisée sur le plan national et qui doit très vite être coordonnée à l'Europe, qui planifie une alerte enlèvement européenne. Si on laisse les cantons autonomes, rien ne changera. Lors de l'enlèvement d'Ylénia, il a fallu six jours pour avertir les cantons voisins, sept jours pour demander l'appui de Saint-Gall, dix jours pour alerter l'Autriche...

Pouvez-vous nous présenter la fondation dont vous êtes la directrice?

FREDI est le seul organisme suisse non étatique spécialisé dans la thématique des disparitions d'enfants. Notre fondation est reconnue d'utilité publique, fonctionne uniquement avec des bénévoles (je suis moi-même bénévole), et n'adresse pas de factures aux parents d'un enfant victime d'un enlèvement criminel. Notre site internet publie l'avis de disparition de l'enfant, avec sa photo, ce qui permet une très large diffusion qui s'adresse au grand public et à nos partenaires de tous les continents. Nous éditons aussi des brochures avec des consignes de comportements prudents et divers renseignements, organisons des soirées de sensibilisation et d'information, etc. Nous apportons en outre un soutien aux parents confrontés à la disparition de leur enfant.

Que recouvre pour votre fondation le terme «de disparitions d'enfants»?

Cela recouvre non seulement les enlèvements criminels, mais aussi les fugues et les rapt parentaux. Outre les pédocriminels qui abusent sexuellement, puis tuent ou vendent leurs victimes, il y a aussi les trafiquants d'enfants. Les voies de transit mafieuses - nigériane, albanaise ou russe par exemple - sont connues d'Interpol. Ces enfants sont conduits dans des lieux, très loin de chez eux, où on leur apprendra leur futur métier: prostitution infantine,

acteurs pour photos et films pédopornographiques destinés à la publication, mendicité, esclavage dans des familles respectables, etc. Vous ne me croyez pas? Il y a quelques années, on a repéré une fillette russe hébergée dans une maison de passe non loin de Fribourg. Des témoignages et les faits avérés de ces voleurs et violeurs d'enfants existent. Lisez le livre écrit par Patrick Meney: «Le voleur d'innocence». Edifiant!

Votre site internet a-t-il été utile pour retrouver des enfants?

Il y a chaque jour entre 1500 et 2500 visites de notre site, selon les périodes. Sur les près de 300 dossiers traités, nous avons contribué à retrouver 71 enfants vivants depuis la création de notre site internet. Quatre d'entre eux ont été retrouvés directement grâce à notre intervention. Malheureusement, la moitié des enfants signalés disparus et dont nous avons publié l'avis de recherche ont été retrouvés morts. Le dernier cas est celui d'Ylénia, l'été dernier.

Avez-vous souvent à vous occuper de rapt parentaux?

Oui. Savez-vous qu'il y en a quasiment un par jour en Suisse, suite à un divorce conflictuel, notamment? Ces enfants sont souvent emmenés à l'étranger. Je puis vous dire que, dans ce domaine, l'entraide judiciaire prévue par la Convention de La Haye est souvent bafouée. Des jugements attribuant en Suisse une autorité parentale et/ou un droit de garde ne sont pas forcément reconnus, même en France, où l'on peut rouvrir sommairement le dossier sur le fond sans vraiment examiner les arguments du parent légalement gardien. C'est ce que nous avons constaté, une fois de plus, dans une affaire actuelle entre un canton romand et la France. Il suffit de compter avec les lenteurs administratives pour mettre en échec la possibilité de rapatrier l'enfant. C'est terrible à dire, mais il faut trop souvent beaucoup d'argent pour l'emporter sur le plan des procédures.

Quels sont vos rapports avec la police?

Les policiers de terrain nous apprécient, mais j'avoue qu'il y a parfois de gros verrous du côté de leur hiérarchie: c'est regrettable.